
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07591656 3

1[illegible] - 1905

157-

([illegible])

[redacted] WFW 1 June 1943

2 fasc ensemble

BULLETIN

D'HISTOIRE LINGUISTIQUE

ET

LITTÉRAIRE FRANÇAISE

DES PAYS-BAS

PUBLIÉ PAR

Georges DOUTREPONT et le baron François BETHUNE,
avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE 1901.



BRUGES
IMPRIMERIE DE L. DE PLANCKE, RUE Ste CLAIRE.

1903.

A notre cher Collègue
G. Doutrepont

BULLETIN

d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas.

—

ANNÉE 1901.

BULLETIN

D'HISTOIRE LINGUISTIQUE

ET

LITTÉRAIRE FRANÇAISE

DES PAYS-BAS

PUBLIÉ PAR

Georges DOUTREPONT et le baron François BETHUNE,
avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de
philologie romane de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE 1901.



BRUGES
Imprimerie de L. DE PLANCKE, rue Ste Claire.

—

1903.

AFE

BULLETIN

d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas.

—

ANNÉE 1901.

—

La Belgique a eu, depuis les premières années de son indépendance nationale, la fortune singulière de posséder un nombre considérable d'amis sincères de son histoire, d'érudits analystes de sa lente élaboration, d'investigateurs sagaces de ses gloires artistiques. La production littéraire de nos provinces, surtout celle qui est d'expression française, est restée relativement négligée. Il y a plus d'une raison de cette lacune.

C'est d'abord la formation, à la fois spéciale et approfondie, que l'on exige, depuis quelque trente ans, des historiens de la langue et de la littérature française.

C'est, ensuite, le nombre et l'étendue des publications où les travaux relatifs à notre vieille littérature viennent au jour. On ne se fait pas romaniste sans peine ni sans travail, et, jusque dans ces dernières années, il n'était guère aisé à un belge d'acquérir une formation sérieuse dans ce domaine particulier. Il n'est pas facile non plus, et cela précisément à cause du petit nombre de nos romanistes belges, de se procurer en Belgique, les matériaux bibliographiques indispensables à une étude d'ensemble de notre littérature nationale.

Mais à ces causes externes, et, espérons-le, passagères, il s'en vient joindre une autre, plus profonde. Depuis trois quarts de siècle, le zèle de nos érudits s'orienta, de préférence, vers l'histoire politique de notre pays, dirigée brusquement dans une voie nouvelle ; il apparaissait aux yeux de tous que l'œuvre la plus urgente était de rechercher, éparses dans les annales de la France et de l'Empire germanique, l'origine historique et, en même temps, la justification du fait nouveau qui s'était produit sur le terrain de la politique pratique. Et lorsque, plus tard, l'horizon intellectuel avait eu le temps de s'étendre, les regards se portèrent vers les aspects les plus saillants, les plus caractéristiques, de notre vie intellectuelle nationale : l'architecture, la peinture, les lettres flamandes. Intimement unie à la production littéraire du reste de la France, bientôt confondue avec la littérature parisienne, la littérature française des Pays-Bas fut longtemps délaissée ; aujourd'hui encore, elle est l'apanage d'un nombre restreint de fidèles et ce qui se fait pour elle, ce qui s'écrit à son sujet, demeure trop

souvent inconnu des érudits voués à l'étude, considérée à un point de vue plus général, de notre histoire. Notre ambition est de combler ce vide, de récolter, dans les publications spéciales belges et, hélas ! surtout étrangères, tout ce qui se dit de la langue et de la littérature française des Pays-Bas, pour en mettre la substance à la disposition des historiens belges. Nous avons la conviction que notre labeur ne sera pas inutile et nous espérons qu'ils voudront bien le reconnaître.

Deux mots encore des bornes que nous assignons à nos recherches. Florissante surtout au moyen âge, la littérature française de nos régions doit être étudiée dans ce qui constituait la Belgique d'alors : les Pays-Bas wallons, auxquels on peut joindre certains états voisins moins importants, comme l'Evêché de Liége. Du reste, la plupart des œuvres qui virent le jour, à cette époque, dans le nord du domaine gallo-roman, sont écrites en une langue relativement uniforme ; au surplus, le nombre considérable des œuvres anonymes nous contraindra d'admettre, dans notre *Bulletin*, des œuvres dont la patrie n'est pas déterminée exactement ou n'est guère susceptible d'une détermination précise. Pour la période plus récente, nous restreindrons nos travaux à mesure que les limites politiques de la Belgique se feront plus étroites. Sauf exception, nous nous arrêterons à l'année 1830.

Ce cadre, que nous étendrons d'ailleurs chaque fois que la chose sera utile, nous caressons l'espoir de le remplir à peu près complètement. Des recherches méthodiquement organisées nous semblent de nature à nous mettre à même de connaître ce qui

paraît dans notre domaine ; et nous nous ferons un devoir de partager avec nos lecteurs ce que nous aurons glané. Fondé avec le concours de quelques amis, qui furent, presque tous, nos élèves, le *Bulletin* a besoin pour vivre, pour être susceptible de recevoir les développements que nous rêvons pour lui, de la sympathie des historiens belges, des membres de la *Société d'Emulation* en particulier. Nous laisserons à nos collaborateurs une très large liberté d'allure, sous la réserve qu'ils se tiendront sur le terrain de la critique, objective et scientifique.

GEORGES DOUTREPONT.
Baron FRANÇOIS BETHUNE.

I.

Histoire de la langue française aux Pays-Bas.

1. E. V. G. *Vlaamsch in 't hof van Frankrijk en Fransch in 't hof van Vlaanderen. Biekorf*, XII, p. 97-102. Bruges, De Plancke, 1901.

Cet article a pour base une publication, déjà ancienne, de M. Léon Mirot : *L'emploi de la langue flamande à la cour de France* (¹). Le savant archiviste français y signale à ses confrères l'existence aux Archives de la ville de Gand, de deux pièces émanées de la chancellerie royale et rédigées en flamand ; l'une d'elles est encore munie d'une traduction en langue française. Elles sont datées de Troyes, le 6 Novembre 1385. M. E. V. G. n'a point eu tort de chercher à vulgariser sa découverte ; la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* n'est pas aisée à rencontrer en dehors des grandes collections publiques et les livres où les documents en question ont été soit inventoriés (²) soit publiés (³), sont d'un aspect quelque peu rébarbatif. L'affaire se corse lorsque M. E. V. G. émet l'hypothèse, au moins audacieuse, que les rois de France entretenaient dans leur chancellerie et d'une manière permanente, des clercs au courant de la langue flamande, qui auraient été chargés d'expédier en cette langue.

(¹) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LVI, p. 55-63.

(²) P. Van Duyze et E. De Busscher. *Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville de Gand.* Gand, 1867 nᵒˢ 461 et 462. Notre auteur donne le titre de cet ouvrage en flamand, ou, plutôt, parle d'un *oorkondboek* publié par P. Van Duyze et Edm. de Busscher. Prudent Van Duyze avait déjà analysé nos pièces dans la première édition de son *Inventaire* (1849).

(³) N. de Pauw et J. Vuylsteke. *Rekeningen der stad Gent. Tijdvak van Jacob van Artevelde (1336-1349).* V, p. 493-495 et 496-497, Gand, 1893.

M. Léon Mirot a surabondamment démontré, et M. H. Pirenne après lui ([1]), que le sauf-conduit et la lettre patente de 1385 ne prouvaient pas que le roi Charles VI eût entretenu, même au plus fort de la lutte contre les communes flamandes, un clerc à lui, capable de rédiger en flamand. Le roi avait à ses côtés son oncle, Philippe-le-Hardi et celui-ci qui possédait, à coup sûr, des Flamands dans son entourage, était assez avisé pour utiliser leurs connaissances quand il avait à amadouer les Gantois ([2]).

Mais l'objection principale à la thèse de M. E. V. G. est de pur bon sens. Où sont ces clercs, ces secrétaires flamands qui, pendant tant de siècles, se cachent à tous les regards ? Où sont les instruments diplomatiques qu'ils ont rédigés ? A quoi, d'ailleurs, les aurait-on employés puisqu'à l'époque féodale, et après, la langue diplomatique des Pays-Bas méridionaux fut d'abord le latin, ensuite le français ? Sans doute il existe un ordre donné, au château de Versailles, le 22 Mars 1674 et rédigé en langue flamande, mais sa force démonstrative est énervée par des considérations d'un ordre analogue à celles qui font écarter les documents de 1385. On était en pleine guerre, au lendemain de la campagne de Hollande, et Louis XIV, qui voulait s'approprier définitivement ses conquêtes dans les Pays-Bas, a pu sentir le besoin d'avoir, auprès de lui, à titre temporaire, un interprète flamand.

Notre auteur a cru bien faire de donner, en façon de pendant à cette première dissertation, un exposé de l'emploi

---

([1]) H. Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, p. 200 et p. 413 et suivantes, Bruxelles, Lamertin, 1903.

([2]) Je ne m'explique pas bien comment M. E. V. G. a pu passer à côté de l'argument suivant, donné par M. Léon Mirot. Les deux pièces en litige sont signées d'un certain E. Caulier. Or ce clerc de chancellerie, peu connu jusqu'ici, signe, en juin 1385, des lettres de rémission accordées à un habitant de Montreuil-sur-Mer, *a la relacion de Monseigneur le duc de Bourgogne.*

du français comme langue officielle, en Flandre. Il suit une source excellente, quoique indirecte : l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne. Mais, peut-être, semble-t-il ne pas se faire une idée très exacte des causes profondes de l'introduction de cette langue nouvelle ; j'ai peine à croire, en effet, qu'il faille y voir une manifestation des sentiments francophiles de Jeanne de Constantinople ou de ses contemporains. La question de savoir si les luttes politiques, économiques, voire nationales, de la fin du moyen-âge, se compliquaient de querelles linguistiques analogues à celles de notre temps, est un problème redoutable dont la solution demande du sangfroid, de la réflexion et une information immense. Nous devrions déjà nous estimer heureux si nous connaissions, d'une manière plus précise et plus complète, l'état objectif, concret, de l'usage de la langue française en pays tiois, au cours du moyen-âge et même pendant les siècles plus rapprochés de nous.

J'ai déjà consacré à la dissertation de M. E. V. G. une appréciation sommaire; elle a paru dans les *Archives Belges*, III, p. 185-186. M. E. V. G. a eu l'amabilité de consacrer à cet articulet de quelques lignes, une réplique en trois pages d'un texte fort serré ([1]). Je rencontrerai, s'il plaît à Dieu, cette nouvelle étude dans le *Bulletin* prochain, mais je serai bref et me tiendrai sur le terrain des faits. Et puis, la discussion sera, en ce qui me concerne, close définitivement.

B. F. B.

2. SALVERDA DE GRAVE. *Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais*. *Romania*, XXX, p. 65-112, Paris, Bouillon, 1901.

On trouve en néerlandais, dès le moyen-âge et alors que

([1]) *Een woordeken uitleg*. *Biekorf*, XIII, p. 28-30. Bruges, De Plancke, 1902.

le parisien n'était pas encore devenu la langue générale de la France, des mots d'origine française relativement nombreux. Souvent, ces vocables s'y présentent sous deux ou plusieurs formes différentes ; néanmoins, l'une d'elles est ordinairement d'un emploi plus fréquent que les autres et peut être considérée comme *normale*. S'attachant à l'ensemble de ces formes les plus usuelles, M. Salverda de Grave essaie de déterminer leur provenance ; en même temps, il s'efforce de tirer, de leur examen, certains renseignements sur la langue de la région à laquelle elles ont été empruntées. Il étudie successivement, à ce double point de vue, les voyelles toniques (p. 68-100) et atones (p. 100-102), ainsi que les consonnes (p. 103-111). Puis, dans sa conclusion (p. 112), réunissant les traits normaux dont il a constaté la présence dans les termes étrangers du moyen-néerlandais, il montre que ceux-ci ont dû être pris à un dialecte qui présentait les caractères suivants : 1° l'allongement des voyelles devant une consonne simple et devant les groupes *st*, *r* + consonne et *ll* ; — 2° la transformation d'*a* libre latin en *ei* devant une voyelle et devant *t* ; — 3° la distinction d'*an* et d'*en* devant consonne ; — 4° l'accentuation sur leur premier élément des diphtongues provenant de ĕ, ŏ latins ; — 5° le maintien d'ō libre latin, plus longtemps qu'ailleurs ; — 6° la conservation du *c* initial devant un *a* latin resté tel et son altération dans les cas où *a* était devenu *e*, *ie* ; — 7° la persistance du *t* caduc final ; — 8° la disparition d'*s* devant une liquide ; — 9° le maintien du *w* germanique. Le dialecte ainsi reconstitué, il le place en Hainaut et je me hâte de dire que cette localisation me paraît justifiée. Tout le travail se distingue, du reste, par l'excellence de la méthode, la rigueur de la critique et l'étendue de l'information. C'est à peine si, sur certains points, on peut différer d'avis avec l'auteur. J'ai eu l'occasion de présenter

ailleurs quelques observations détaillées à ce sujet ([1]). Je ne les reprendrai pas toutes ici ; je me borne à répéter que, d'après moi, le premier des traits dialectaux signalés plus haut, consiste en une tendance à la fermeture plutôt qu'à l'allongement de la voyelle placée dans les conditions indiquées ; — que la diphtongue dont il s'agit sous le 4° était *ue* et non *oe* ; — que, sous le 5°, on n'a, peut-être, devant soi qu'une latinisation des suffixes *-orem* et *-osum ;* — qu'enfin la distinction entre *ca* et *tche*, *tchie* ne paraît pas suffisamment établie. Pour rendre parfaitement fructueuses des recherches du genre de celles auxquelles M. Salverda se livre, il serait à désirer que le professeur hollandais connût les patois hennuyers contemporains, ou même, tout simplement, le français parlé en Belgique, aussi bien que sa langue maternelle et que les sources anciennes. Malheureusement les travaux préparatoires font presque totalement défaut. De plus, tout en reconnaissant la complication déjà très grande des questions dont il traite, je me demande s'il ne conviendrait pas d'essayer de distinguer parfois les termes littéraires de ceux qui appartiennent à la langue parlée. Peut-être aussi faudrait-il séparer plus nettement — du moins quand la chose n'est pas impossible — les diverses périodes où les emprunts ont été effectués, car, au cours de plusieurs siècles, nos centres d'exportation de mots dialectaux ont pu varier. Enfin je crois devoir signaler les difficultés que présente la lecture de l'article qui nous occupe, par suite de l'absence d'une écriture phonétique ; je pense que, dans des travaux de l'espèce, l'emploi simultané des notations phoniques et des graphies traditionnelles aiderait puissamment le lecteur, surtout quand celui-ci n'est pas familiarisé, et c'est le cas de beaucoup, avec la langue néerlandaise.

Alphonse Bayot.

([1]) *Revue de l'Instruction publique*, XLV (1902), p. 4-10.

II.

Histoire de la littérature française aux Pays-Bas, au moyen-âge. Auteurs et œuvres.

3. MICHEL BRENET. *Un poète-musicien français du XVe siècle : Eloy d'Amerval. Congrès international d'histoire de la musique tenu à Paris, du 23 au 29 Juillet 1900. Documents, mémoires et vœux*, p. 165-172. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1901.

L'intéressante communication de M. Brenet éclaircit la personnalité et la biographie d'un écrivain peu connu de la fin du XVe siècle : le clerc Eloy d'Amerval, auteur du *Livre de la grande Diablerie*, poème satirique, dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire imprimé en 1508 et que M. Georges Hurtrel a partiellement réédité en 1884. Eloy se déclare *des enfants de Béthune*, mais c'est, peut-être, à raison de la fonction qu'il y exerçait et on peut le croire, plutôt, originaire d'Amerval, village du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol. M. Brenet, se basant sur les détails précis qu'on trouve dans le *Livre de la Diablerie* au sujet de la musique et des musiciens du temps, l'identifie avec un *messire Eloy d'Amerval, maître des enffans de cueur de Saincte-Croix d'Orleans*, relevé dans les comptes municipaux d'Orléans en 1484, auquel on attribue 4 écus d'or pour *avoir dité et noté en latin et en françois ung motet* destiné a être chanté à la procession annuelle, commémorative de la délivrance de la ville. Il est probable qu'Eloy occupa plus tard le même poste à l'église Saint-Barthélemy de Béthune. Enfin, d'après M. Brenet, il faut vraisemblablement l'identifier avec le contrapontiste Eloy, loué par Tinctor et Gaffori, dont on possède une messe à cinq voix : *Dixerunt discipuli*,

conservée dans un manuscrit de la chapelle pontificale, et, peut-être aussi, certaines pièces contenues dans un manuscrit de la cathédrale de Trente.

CH. MARTENS.

4. *Mémoires de Philippe de Commynes*. Nouvelle édition publiée, avec une introduction et des notes, d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucauld, nièce de l'auteur, par B. DE MANDROT. T. I, 1464-1477. *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Paris, Picard et fils, 1901.

Le manuscrit dont M. de Mandrot reproduit ici le texte, *n'a été connu*, dit-il, *d'aucun des éditeurs antérieurs*. Il ajoute : *C'est aussi le seul, croyons-nous, qui comprenne ce qu'on a, depuis Sauvage, pris l'habitude de désigner sous les rubriques de livre VII et de livre VIII des Mémoires, à savoir le récit de Charles VIII en Italie.* Il date des environs de 1530, et il provient d'Anne de Polignac, fille de Jean, seigneur de Randan et de Beaumont, et de Jeanne de Chambes, qui était sœur de la femme de Ph. de Commynes. C'est M. de Naurois qui le possède actuellement.

L'éditeur s'est également servi des copies que ses devanciers avaient utilisées, et, en outre, d'un manuscrit ayant fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et que l'on trouve maintenant au musée Dobrée, à Nantes. Il est arrivé de la sorte à fournir un texte dans lequel on peut désormais avoir pleine confiance ; il a mis au bas des pages les variantes, dignes d'être citées, que présentent les autres manuscrits ou éditions et a joint des notes nombreuses et substantielles sur les personnages et les événements dont Commynes fait mention.

G. D.

5. COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. *Bulletin historique et philologique.* Année 1900, p. 49-65; communication de M. BARBAUD, *Notice sur Philippe de Commines et la principauté de Talmon.* Paris, Imprimerie Nationale, 1901.

La principauté de Talmond, confisquée de 1431 à 1437 par Charles VII sur Louis d'Amboise, est rendue en 1437 à ce dernier, qui la donne comme dot en nue propriété à sa fille cadette Marguerite et reste simple usufruitier jusqu'à sa mort, arrivée en 1469. A cette date, la principauté est réclamée de nouveau par Louis XI et donnée en 1473 à Philippe de Commines qui la garde treize ans, en est dépossédé par l'arrêt du Parlement de 1485 et ne l'abandonne définitivement qu'en août 1486. C'est en ces termes que M. Barraud résume l'historique qu'il fait de cette principauté, au début de sa communication. Il publie ensuite le texte, en latin, de l'*arrest qui condamne Philippes de Commines, prétendu donataire du Roy, à se désister, au profit de Messire de Louis de La Trémoille, de la possession et jouissance des terres et seigneuries de Talmond et de Chateaugautier avec restitution des fruits et revenus,* 22 mars 1485 [1486]. Ce texte provient des Archives de la Vendée, série E. Talmond, art. 1 provisoire.

G. D.

6. OLIVIER DE LA MARCHE. *Le Triumphe des dames.* Ausgabe nach den Handschriften von JULIA KALBFLEISCH-BENAS. Rostock, Warkentien, 1901.

Le *Triomphe des Dames* d'Olivier de la Marche (vers 1492) attendait encore son édition critique et certes, vu sa teneur littéraire assez spéciale, il méritait bien d'être l'objet d'une publication soignée, comme l'est celle de Madame Kalbfleisch-Benas. En une assez longue série de huitains décasyllabiques, l'écrivain fait la description des

différentes pièces qui composent l'habillement d'une dame de qualité et définit les vertus dont elles sont le symbole : à ces vers, il mêle de la prose où il raconte une histoire, un *exemple*, propre à mettre en relief, à illustrer chacune de ces vertus. Durant le XVI[e] siècle, cette composition a eu trois fois les honneurs de l'impression. Desrey l'avait alors remaniée, et c'est son texte qui a été reproduit, en 1870, par la librairie Bailleu (*Bibliothèque gothique*, IV). Le texte original nous manquait donc ; Madame Kalbfleisch-Benas nous le donne, établi d'après sept manuscrits (¹). Elle l'a fait précéder d'une introduction consacrée à l'histoire de l'œuvre ou des modifications qu'elle a subies au XVI[e] siècle, à l'indication de ses sources (dans les passages en prose), à l'examen des manuscrits et des éditions, à l'analyse de la langue et de la métrique du poète. Au cours de cet exposé, elle rectifie diverses assertions de ses devanciers et surtout celles de M. Stein, l'auteur de l'*Etude biographique, littéraire et bibliographique sur Olivier de la Marche*, parue dans les *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. XLIX. Au texte critique qu'elle édite, elle ajoute des notes explicatives, le prologue de Desrey, ainsi que des spécimens de son remaniement et un certain nombre des citations latines qu'il y avait jointes. Le tout se termine par un glossaire.

C'est une publication faite avec beaucoup de soin et qui donne une haute idée de l'érudition et du sens critique de son auteur. Elle est appelée à rester et à figurer en bonne place dans la bibliographie, encore si restreinte, des études vraiment sérieuses dont la littérature du XV[e] siècle a, jusqu'ici, fourni le sujet.

G. D.

(¹) La *Romania* (1902, XXXI, p. 176) fait observer que *le ms. B. N. fr. 1848 lui a échappé.*

7. O. Bled. ***Jean Mansel, d'Hesdin, historien du XVe siècle. Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie***, X, p. 641-43. Saint-Omer, D'Homont, 1901.

Cette communication a simplement pour objet de reproduire les quelques notes biographiques placées, par M. Léopold Delisle, en tête de l'article qu'il a publié sur les manuscrits de *La Fleur des histoires de Jean Mansel*, dans le *Journal des Savants*, 1900, p. 16-26, 106-117 et 196-97. Telle qu'elle est, elle suffit à nous donner une idée assez piètre de l'esprit scientifique qui règne trop souvent dans certains milieux de province. Sans parler de la trompette du patriotisme local, dont M. Bled tire quelques notes émues ; sans trop nous étonner de voir, dans ces trois pages, *le savant bibliophile,* M. Delisle, coudoyer le Dr Dauvin, avec son *Histoire du Vieil Hesdin*, et M. l'abbé Fromentin, avec son chapitre : *Les gloires de Hesdin*, nous ne pouvons nous empêcher de relever l'absence de références exactes et précises qui caractérise cette communication ([1]). Nous sommes contraint aussi de constater le sens peu critique de l'auteur ([2]), ainsi que sa singulière conception de l'histoire, puisque, p. 642, il écrit : *l'œuvre de l'historien Hesdinois et les manuscrits qui la contiennent intéressent l'érudit administrateur général de la Bibliothèque nationale tout autrement que l'auteur lui-même,* comme si l'œuvre — et surtout l'œuvre historique — pouvait jamais être séparée de la personnalité de l'écrivain à qui elle est due.

Alphonse Bayot.

([1]) La pagination de l'article de M. Delisle, par exemple, n'est pas indiquée.

([2]) Un *lapsus* du *Journal des Savants* (p. 16), d'après lequel la *Fleur des histoires* aurait été composée, vers le milieu du XVe siècle, pour Philippe-le-Hardi (au lieu de Philippe-le-Bon), est fidèlement reproduit p. 642.

8. ALPH. LEFEBVRE. *Vie et commune origine de Jehan Molinet, le Bolognois et de Jehan Le Maire, le Belgeois, poètes et chroniqueurs des XVe et XVIe siècles.* Étude présentée au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, Paris, 1900 et publiée par la Société Académique de Boulogne-sur-mer. Boulogne-sur-mer, Hamain, 1901.

Après avoir, en deux esquisses rapides, indiqué, comme il le dit, *les particularités intimes et familiales concernant Jehan Molinet et Jehan Le Maire*, l'auteur *aborde la discussion sur leur commune origine d'essence boulonnaise*. Par des renseignements qu'il emprunte aux *Recherches généalogiques* de M. Eug. de Rosny, il établit la présence, dans le pays de Boulogne, aux XVe et XVIe siècles, *de différentes branches des Le Maire, et en particulier de celle du Moulinet.... C'est sans doute*, dit-il, *à cette nombreuse lignée qu'appartiennent non-seulement* LE MAIRE, *mais encore* MOLINET *son oncle... Ils descendent tous deux d'une seule et même famille Desvroise.*

Pour être sérieusement probante, cette démonstration demanderait à être étayée d'arguments et de rapprochements plus précis. Nous voyons bien qu'il a existé des *Le Maire, sieur du Moulinet*, nous savons que les chroniqueurs-poètes étaient parents. Mais peut-on de là, sans plus, conclure à la généalogie que M. Lefebvre propose ?

Notons au surplus que, s'il utilise l'ouvrage de M. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges* (1888), il aurait pu se dispenser de citer l'avis du Dictionnaire Larousse sur la *fin malheureuse* de l'écrivain des *Illustrations de Gaule*, et, en revanche, consulter la *Notice sur la vie et les œuvres* de ce poète due à M. J. Stecher (1891, Annexe à son édition de Lemaire) ainsi que le livre de M. Ph. Aug. Becker, *Jean Lemaire, der erste humanistiche Dichter Frankreichs* (Strasbourg, 1893). Dans le travail

de l'érudit allemand, il y avait une page sur le nom de Lemaire à signaler ou à rappeler (p. 342).

G. D.

9. H. Moranvillé. *Note sur l'origine de quelques passages de Monstrelet. — Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXII, pp. 52-56. Paris, Picard, 1901.

Dans l'Avant-Propos de la *Chronographia regum Francorum* (t. I, p. XXXIV-XLI), l'auteur a cru pouvoir démontrer que Monstrelet avait inséré, dans sa chronique, la traduction française d'une relation historique latine contenant le récit des événements qui vont de 1401 à 1405. De plus, il s'est efforcé d'établir que cette relation latine était le texte que l'on rencontre dans la dite *Chronographia*. Ayant examiné, dans la suite du livre I, la période postérieure à 1405, il a fait une constatation identique, c'est-à-dire qu'il a remarqué qu'en plusieurs passages le mémorialiste du XV[e] siècle s'était servi d'une source latine. On le voit aux noms propres ou géographiques qu'il cite : sous la forme française qu'il leur donne, on retrouve le type ou le thème latin. C'est là une découverte qui a son prix : outre qu'elle établit l'ignorance *parfois prodigieuse* de Monstrelet en matière de dénominations géographiques et historiques, elle prouve que, dans sa chronique, *il y avait autre chose que des renseignements originaux.*

G. D.

10. Emile Delignières. *Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul De Houdenc, trouvère du XIII[e] siècle, précédées d'un aperçu sommaire sur le mouvement littéraire en France à partir du X[e] siècle. Etude présentée à l'Académie d'Amiens dans la séance du 9 février 1900.* Amiens, Yvert et Tellier, 1901.

Malgré son titre déjà bien significatif, cette brochure apporte dans la discussion relative au lieu d'origine de Raoul

de Houdenc ([1]) un élément qui, sans doute, est de nature à en préparer la solution définitive. Le fait nouveau qu'elle introduit dans le débat concernant la patrie du poète, c'est un document resté inconnu jusqu'ici et faisant mention d'un *obit pour Raoul de Houdan, genti conteur*, document dont Collenot, bibliothécaire d'Abbeville (1732-1815), avait pris autrefois copie, et qui provenait de l'église de Houdenc-en-Vimeu (Picardie). L'authenticité, sinon la valeur, de ce témoignage ne semble pas devoir être révoquée en doute. Sa communication pouvait donc tenir en quelques lignes et l'exposé, à peu près complet, de la question, avec les commentaires étendus dont l'accompagne M. Deliguières, est, pour le moins, oiseux. Quant à l'*aperçu sommaire...*, il ne nous intéresse pas directement ici, et, à dire vrai, il ne peut intéresser que ceux qui aiment la science.... joyeuse. L'une des erreurs les plus caractéristiques qui aient échappé à l'auteur est la suivante : voulant prouver que les deux œuvres dont il parle appartiennent à son poète, il imprime ceci : *Dans le manuscrit de la Voye d'Enfer, ce poème précède immédiatement celui de la Voye du Paradis ; or il n'est guère admissible que le même manuscrit ait renfermé les œuvres de deux auteurs différents* (pp. 28-29). Par ce seul trait, on peut juger du reste.

ALPHONSE BAYOT.

11. F. ED. SCHNEEGANS, *Ueber die Sprache des Skizzenbuches von Vilard de Honnecourt. — Zeitschrift fuer Romanische Philologie*, XXV, p. 45-70. Halle, Niemeyer, 1901.

Dans cet article, M. Schneegans étudie la langue d'un ouvrage, du XIII[e] siècle, très intéressant à plus d'un titre : l'*Album* de l'architecte Villard de Honnecourt, conservé, en manuscrit, à la Galerie Mazarine de la

([1]) On l'a, pendant longtemps, cru hennuyer.

Bibliothèque Nationale de Paris ; M. Alfred Darcel en a publié, dès 1858, un *fac-simile* annoté, précédé de considérations sur la renaissance de l'art français au XIXe siècle, et suivi d'un glossaire par J. B. A. Lassus. L'ouvrage consiste en une collection de croquis d'églises, de statues, de fresques, etc., dessinés par Villard au cours de ses pérégrinations artistiques. Voulant, sans nul doute, faire servir ces dessins à l'instruction de ses collaborateurs et disciples, le vieux maître ajouta à ses planches un texte explicatif qui, avec les modèles qu'il avait copiés, devait former un traité de *maconerie, carpenterie et portraiture, ensi come li ars de iometrie le commande et ensaigne.* Le texte de ce curieux document est assurément d'une grande importance au point de vue linguistique ; il possède, en effet, le mérite fort rare d'être conservé dans un manuscrit autographe, empreint d'un caractère dialectal très nettement marqué, susceptible d'une détermination rigoureuse au point de vue géographique et très voisine de l'exactitude absolue au point de vue chronologique, enfin assez étendu pour donner matière à une étude philologique sérieuse.

Par l'examen paléographique et linguistique des différentes parties du manuscrit, M. Schneegans est parvenu à démontrer que l'œuvre de Villard avait subi, dans le cours de son existence, bien des remaniements, tant pour le texte que pour les planches : l'*Album*, tel qu'il est conservé maintenant à la Bibliothèque Nationale, a été composé en trois fois pour le moins, et par des auteurs différents. On peut se rendre compte, dans le travail que nous analysons, de la part qu'il faut attribuer à chaque collaborateur, car M. Schneegans y reproduit en caractères différents, les trois genres d'écriture qui sont représentés dans le texte. La plus grande partie du manuscrit est de Villard de Honnecourt lui-même, la moindre appartient

à l'auteur de ce que l'éditeur appelle le manuscrit n° 2 et entre eux, avec une part assez considérable, se place le manuscrit n° 3.

Le fragment qui est dû à l'auteur principal est l'objet d'une étude phonétique et morphologique très minutieuse, qui nous fournit des renseignements précieux sur la langue de son pays d'origine, le village de Honnecourt, situé entre Cambrai et Vaucelles; l'époque où fut composé l'ouvrage du vieil architecte est, du témoignage des archéologues et notamment de Lassus, la première moitié du XIIIe siècle; il n'y a pas cependant de certitude tout à fait absolue à ce sujet. Quant aux auteurs des deux autres textes, ils étaient (la chose est rendue probable par les quelques faits phonétiques qu'on peut relever dans leur œuvre): le premier du sud du domaine picard, — peut-être de la région où se fait la jonction de la Picardie avec la Champagne et l'Ile-de-France, — l'autre du domaine linguistique picard proprement dit (de l'Est ou du Nord ?).

Le texte que M. Schneegans a publié et si soigneusement examiné, est suivi d'un vocabulaire et de diverses remarques sur les dessins qu'il contient.

PAUL FOULON.

12. GUSTAVE MICHAUT. *Aucassin et Nicolette*, chantefable du XIIe siècle, mise en français moderne, avec une préface de JOSEPH BÉDIER. Paris, Fontemoing, 1901.

Il est désormais bien acquis que la délicieuse chantefable d'*Aucassin et Nicolette*, cet enfantin et raffiné récit d'amour, le seul représentant qui nous ait été conservé (et par un unique manuscrit) d'un des genres les plus originaux de la littérature courtoise médiévale, appartient à la Belgique romane, où un jongleur l'écrivit, vers la fin du XIIe siècle. M. Gaston Paris, après avoir cru (*Romania*, VIII, p. 291)

qu'il fallait en chercher l'auteur du côté de la Champagne et de la Picardie, sans préciser davantage, pense aujourd'hui, d'accord avec M. Suchier, le savant éditeur d'*Aucassin*, que la gracieuse chante-fable *a dû être composée dans l'Artois, sans doute à Arras, où nous voyons au XIII[e] siècle une si brillante activité poétique dont certaines productions ne sont pas sans analogie avec notre roman* (*Romania*, XXIX, p. 291). M. Maurice Wilmotte incline même à localiser l'œuvre dans la région namuroise. (Cf. son judicieux article sur l'édition Suchier, dans le *Moyen âge*, III, p. 28). Nous ne pouvons donc manquer au devoir de signaler ici la remarquable et charmante traduction, ou, plutôt, la mise en français moderne, que M. Gustave Michaut vient de nous en donner.

M. Michaut, qui nous a donné déjà une édition des *Pensées* de Pascal et une traduction des *Pensées* de Marc-Aurèle, n'est pas un médiéviste. Le travail qu'il nous présente aujourd'hui lui a, sans doute, semblé au début bien scabreux, bien difficile, mais irrésistiblement séduisant pour son esprit de fin lettré ; et, heureusement pour nous, il a cédé à la tentation de l'entreprendre. S'il a réussi de telle sorte à concilier l'élégance archaïque et pittoresque avec l'exactitude minutieuse, il le doit certes, en grande partie, aux travaux de MM. Suchier (dont il a suivi l'édition), Paris, Schulze, Bourdillon, Brunner. Cela ne diminue guère son mérite, car on sait quel sens des nuances, quel goût, quel art en un mot, exige toute translation linguistique, surtout quand il s'agit d'une œuvre originale comme celle-ci, si étrangement délicate, naïve et précieuse à la fois, — et ce mérite appartient en propre à M. Michaut.

En un point seulement, le traducteur s'est départi de la fidélité scrupuleuse qu'il s'était imposée. Ne se résignant pas à laisser en sa place le bizarre épisode des aventures

d'Aucassin au pays de Torelore qui, sans conteste, nuit à l'effet du récit, il l'a hardiment supprimé et reporté à la fin, dans un appendice. C'est l'épisode commençant aux mots : *Puis demanderent ques terre ch'estoit, et on lor dist que ch'estoit le tere le roi de Torelore* du § XXVIII, et se terminant au début du § XXXIV *Aucassins fu el castel de Torelore...* Il est d'ailleurs resté inachevé ; l'on s'aperçoit qu'une lacune importante, due à une distraction du copiste, et comprenant, d'après M. Gaston Paris, un morceau en prose et une laisse, doit exister entre les §§ XXXIII et XXXIV *(Romania*, XXIX, p. 290).

Ce motif *littéraire* est-il une raison suffisante pour justifier la suppression du passage dans une traduction ? Évidemment non, selon nous. Un tel motif eût pu amener M. Michaut à modifier légèrement toute la dernière partie du roman qui, sauf le charmant épisode de Nicolette jongleresse, est loin d'avoir les qualités originales de la première. L'histoire du roi qui *gissoit d'enfent* et de la bataille à coups de fromages, d'œufs et de *pommes de bois* cuites semble extravagante et choque notre sens littéraire, mais l'épisode n'est pas ennuyeux, à notre avis, et comme, d'autre part, *il est juste assez long pour nous donner une idée des pauvretés que le moyen âge mêle parfois à ses plus jolies choses et pour nous avertir des limites de son art*, M. Michaut aurait dû conserver à notre vieille chantefable sa gaucherie puérile et maladroite en même temps qu'il lui garde sa grâce élégante et naïve.

Une excellente introduction précède le texte, et M. Joseph Bédier, en quelques charmantes pages, dignes de l'habile *indiciaire* des fabliaux et du bon trouvère de *Tristan et Iseut*, présente au lecteur le livre de son ami.

Ch. Martens.

13. ARTHUR PIAGET, *La Belle Dame sans merci et ses imitations.* — *Romania*, XXX, p. 22-43; 317-351. Paris, Bouillon, 1901.

En attendant qu'elle soit achevée et que nous puissions en faire ici l'analyse, nous signalons la belle étude que M. Piaget publie actuellement, sous ce titre, au sujet d'un des poèmes à succès d'Alain Chartier.

G. D.

14. H. PIRENNE. *Notice sur une chronique de Flandre en français de la fin du XIVe siècle.* — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, IX, p. 219-221. Gand, Vuylsteke, 1901.

En 1842, Edward Le Glay a publié une *Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle... d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Ducas, à Lille.* Ce manuscrit, qui n'est qu'un fragment d'une œuvre plus étendue, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Gand. Dans la courte notice qu'il lui a consacrée, M. Pirenne marque son importance comme source historique, l'auteur — un partisan du comte de Flandre — étant entièrement original, contemporain des événements qu'il raconte et seul à donner, sur ceux-ci, certains détails précieux. Ces observations ont déjà été faites en partie par Le Glay dans son introduction. Seulement, comme l'édition de ce dernier est très défectueuse, son orthographe arbitraire, l'ordre des vers peu correct, les leçons parfois incompréhensibles, la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* a décidé de faire publier à nouveau la *Chronique*, et c'est M. Pirenne qui a été chargé de ce soin (1).

ALPHONSE BAYOT.

(1) La nouvelle édition a paru, récemment, comme *Publication extraordinaire de la Société* sus-indiquée, Gand, Siffer-Vuylsteke, 1902.

15. KERSTIN HARD AF SEGERSTAD. *Sur l'âge et l'auteur du fragment de Bruxelles, Gormund et Isembard.* — *Uppsatser i romansk filologi tillaegnade professor P. A Geijer.* Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1901, p. 127-139.

Après avoir rappelé les différentes opinions qui ont été émises sur l'âge du *Roi Louis*, dont on a conservé le fragment connu sous le nom de *Gormond et Isembard*, Melle Hard af Segerstad propose de lui assigner une date nouvelle, qui serait la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle, et elle arrive à cette conjecture par l'examen du *style et du caractère de Gormund* (p. 131-134), de son *vocabulaire* (p. 134-136), de sa *langue* (p. 137) et de sa *versification* (p. 138). Ce travail témoigne certes de beaucoup de bonne volonté mais il est en somme peu solide. M. G. Paris, rendant compte de cette étude dans la *Romania*, *XXXI* p. 445-448, a déja remis les choses au point et montré que le *Roi Louis* doit continuer à être placé vers la fin du premier tiers du XIIe siècle. Quant à nous, nous n'aurions pas à nous en occuper ici, si Melle Hard af Segerstad n'avait écrit, p. 137 : *Il me semble que la chanson de Gormund est écrite en picard principalement.* Parmi les formes qu'elle allègue en faveur de cette hypothèse, deux seulement appartiennent à la phonétique : *rund*, 294 et *Peiteu*, 114, et encore cette dernière est-elle conjecturale, le manuscrit (1) donnant la leçon *Peitiers*. Les autres sont du domaine de la morphologie : *tenc*, 366, 375 ; — *conuist*, 576 (ms. *conust* (2)); — *reconuist*, 575 (ms. *reconoist*) ; — *estust*, 195 ; — *mustes*, 246. C'est, faut-il le dire, absolument insuffisant. De plus, d'après M. G. Paris, la plupart de ces formes sont dues au copiste ; elles doivent être rétablies en

(1) Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. II,181.
(2) La lecture de Scheler, *conuist*, est erronée.

roont, *estëust*, *mëustes*, *conëust*, et cette opinion est rendue plus probable encore si l'on songe que le manuscrit semble dater tout au plus de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle ([1]). Enfin, l'assonance *en* : *an*, dont M[elle] Hard af Segerstad parle elle-même (p. 137), exclut la région du Nord-Ouest et l'on ne voit point, par conséquent, le motif qui lui fait croire que *la chanson est composée en picard plutôt qu'en francien* (p. 131) ou dans un autre dialecte non encore déterminé ([2]).

ALPHONSE BAYOT.

16. PAUL MEYER. *Notice du manuscrit 10295-304 de la Bibliothèque royale de Belgique (Légendes en prose et en vers).* — *Romania*, XXX, p. 295-316. Paris, Bouillon, 1901.

Après avoir décrit sommairement le manuscrit qui fait l'objet de cette notice, M. Meyer nous apprend qu'il a été copié par deux scribes différents, dont le premier — Jehan Wag' (Wagon?) — travaillait, à Ath, en 1428 et le second, en 1429. Sur les derniers feuillets, il relève une note intéressante, celle des dépenses relatives à la confection du volume, puis l'ex-libris de Charles de Croy, dont la Bibliothèque royale a conservé tant et, souvent, de si beaux manuscrits, sans compter ceux qui se sont égarés dans les divers dépôts européens. Au point de vue du contenu, il montre que nous avons à faire à une compilation formée d'éléments variés : en premier lieu, un ensemble de légendes françaises en prose, la plupart souvent copiées ; — en outre, un recueil inconnu de sermons français sur les fêtes des saints ; — un ou, peut-être, deux recueils de légendes versifiées ; — puis les textes suivants : l'*Ysopet* de Marie de France, l'*Image du monde* et la *Consolation* de Boèce,

([1]) C'est l'avis du R. P. Van den Gheyn, conservateur de la Section des manuscrits.

([2]) Voyez G. Paris, *loco citato*, p. 447, n. 1.

traduite par Renaud de Louhans — enfin la *Bible des laies gens*. En tout, le volume comprend quarante-six morceaux dont M. Meyer donne, suivant les cas, soit les premières lignes, soit des parties plus ou moins étendues, et qu'il accompagne, au besoin, de notes détaillées. Pour deux d'entre eux, la vie en prose de saint Quentin (art. 5) et celle en vers de sainte Marine d'Egypte (28), on ne connaît qu'un seul autre exemplaire. Quant aux sermons, notre manuscrit est un *unicum* : 17, s. Etienne ; 18, s. Jean l'Evangéliste ; 19, les Innocents ; 20, s. Pierre, apôtre ; 21, s. Jean-Baptiste ; 22, s. Denis ; 25, s. André ; 26, s. Martin. Il en est de même pour les pièces suivantes : 6, s. Basile (poème du XIV[e] ou de la fin du XIII[e] siècle) ; 8, s. Dieudonée (poème du XIV[e] s.) ; 11, s. Euphrosine (prose) ; 45, la *laie Bible* (poème). De certaines autres pièces, on ne possède que des versions différentes de celles qui se trouvent conservées ici : 9, s. Barbe (vers) ; 12, s. Antoine (prose) ; 23, s. Marie Madeleine (prose, particulièrement intéressante) ; 31, s. Elisabeth de Hongrie (vers) ; 32, s. Eustache (vers). Pour d'autres enfin, le manuscrit n'offre que des rédactions abrégées, inconnues autrement : 13, s. Barthélemy (prose) ; 14, s. Mathieu, apôtre (prose) ; 15, s. Agnès (prose) ; 16, s. Vincent (prose). Les rubriques sont rédigées dans la langue des copistes et tous les textes sont plus ou moins contaminés de traits dialectaux [1]. Peut-être même, parmi ces légendes, y en a-t-il qui ont été écrites en Hainaut, mais on comprend que la détermination de leur origine ne pourrait être établie que par une série de monographies approfondies.

Alphonse Bayot.

---

(1) A ce point de vue, on pourrait relever dans les transcriptions de M. Meyer quelques très légères inexactitudes ; par exemple : p. 295, lignes 14-15, il faut lire : de *le* Magdelaine ; p. 293, l. 17. *Monsigneur* (saint Quentin *le glorieus martir*) ; p. 298, l. 22, *signeur*, etc.

17. PAUL MEYER. *Prières et poésies religieuses tirées d'un manuscrit lorrain (Arsenal 570).* — *Bulletin de la Société des anciens textes français*, XXVII, p. 43-83. Paris, Didot, 1901.

Le manuscrit 570 de la bibliothèque de l'Arsenal est un livre d'heures, exécuté à Metz au XIV[e] siècle et qui contient une quarantaine de pièces extraliturgiques, en vers ou en prose, de forme dialectale. Parmi ces pièces — dont le texte est d'ailleurs fort corrompu — certaines sont originaires de la région même, tandis que d'autres semblent provenir de la France centrale. M. Meyer les publie *in extenso* ou en donne des extraits ; en outre, il en indique la *bibliographie manuscrite* et l'on sait l'immense érudition que révèlent toujours ces notes de l'éminent romaniste. Au nombre des poésies ainsi analysées, il y en a une, la prière de Notre-Dame (art. 31, p. 73-75 et 82-83), qui doit être attribuée à un personnage du nom de Thibaut d'Amiens, mais ce personnage n'est pas encore bien identifié; au surplus, on ne remarque rien de bien spécial dans sa langue.

ALPHONSE BAYOT.

18. FERDINAND CASTETS. *Description d'un manuscrit des Quatre Fils Aymon et légende de saint Renaud.* — *Revue des langues romanes*, t. XLIV, p. 32-53, Montpellier, 1901.

Ce sont, comme le dit l'auteur en commençant, *quelques remarques au sujet du manuscrit qui présente la plus ancienne forme de la Chanson des Quatre-Fils-Aymon*[1], savoir le ms. 39, La Vallière, de la Bibliothèque nationale de Paris, coté actuellement : 24.387 du Fonds français. En même temps, il nous donne, d'après un ouvrage

(1) Communication faite au Congrès des Langues romanes de Montpellier, le 26 Mai 1900.

allemand ([1]), *quelques renseignements sur un fait curieux et peu connu*, le culte qu'on a rendu en Allemagne à Renaud de Montauban, le héros épique transformé par l'imagination populaire en saint Renaud.

Le ms. susdit est celui dont Michelant s'est servi de la p. 1 à 410 de son édition du poème dans les publications du *Litterarische Verein* de Stuttgart. Pour la suite, il a utilisé le texte différent qu'on trouve dans le n° 775 de la Bibliothèque nationale. Des observations de M. Castets relatives au premier ms., lequel renferme la plus ancienne version des Fils Aymon, il résulte qu'il est *formé de pièces et de morceaux, ce qui n'empêche pas toutefois cette version d'être supérieure à toutes les autres.* En le comparant aux textes de Peter-House et de l'Arsenal, l'auteur prouve qu'ils sont d'une même famille, que celui de La Vallière est *le moins incomplet des trois et qu'on peut l'améliorer à l'aide des deux autres.*

Le reste de l'article est consacré à la légende de saint Renaud. C'est Cologne qui en a gardé le plus de souvenirs. Le culte du pieux guerrier a laissé également des traces intéressantes à Dortmund. Ailleurs encore, dans les pays Rhénans, il reparaît, attestant l'existence vivace de cette légende, depuis la plus ancienne version du poème des Quatre Fils Aymon jusqu'à la fin du XIX° siècle.

G. D.

19. Victor Fris. *Note sur les Récits d'un bourgeois de Valenciennes.* — *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, t. LXX (5° série, XI), p. 379-388. Bruxelles, Kiessling, 1901.

Dans la compilation publiée par Kervyn de Lettenhove

([1]) Dr Friedrich Pfaff, *Das deutsche Volksbuch von der Heymonskindern nach dem Niederlaendischen bearbeitet von Paul von Aeltz*, Seelburg im Brisgau, 1887.

sous le titre de ***Récits d'un bourgeois de Valenciennes***, il y a, à côté de quelques notes chronologiques sans importance et d'extraits empruntés à des sources connues, deux œuvres principales, que M. Fris étudie ici.

La première (Kervyn, p. 46-80), qui est inachevée dans le manuscrit, traite surtout de Jean Bernier et raconte notamment ses démêlés avec le comte de Hainaut. A l'aide des renseignements qui y sont donnés d'une façon un peu confuse et de ceux qu'il trouve ailleurs, M. Fris esquisse la biographie de ce personnage (p. 379-383), puis se demande quel peut être l'auteur du récit qu'il vient d'analyser, et il n'hésite pas à répondre que c'est Lotart, clerc des Bernier (p. 383-385). Les arguments dont il appuie sa thèse sont les suivants : 1) trois pages du récit sont consacrées à ce Lotart, dont le comte de Hainaut avait espéré pouvoir arracher, par la torture, des accusations contre son maître ; 2) les détails fournis sur la vie de celui-ci ne peuvent avoir été connus que d'un familier de sa maison ; 3) c'est *avec l'attachement d'un vrai serviteur*, que l'écrivain parle des ennemis de Bernier. Ces deux dernières remarques sont justes : l'œuvre a certainement été écrite par un chroniqueur qui connaissait de près ses héros et qui leur était entièrement dévoué. Mais il ne s'en suit pas que ce chroniqueur ait nécessairement été Lotart lui-même. Au contraire, tout le passage où sont racontés les supplices infligés à ce dernier, est absolument impersonnel (Kervyn, p. 71-73) et, de plus, il est suivi d'une réflexion de l'écrivain qui prouve, me semble-t-il, que l'œuvre n'est pas du clerc en question. Cette réflexion est citée par M. Fris, p. 384 ; la voici : *Et dont appert il bien qu'on peut veoyr et sçavoir par pluseurs veritables voyes* (dont l'une est la résistance de Lotart à la torture) *que les bonnes gens devant nommés ont esté adomagiés et blasmés sans veritable occasion.* Quant à

la date de cette petite chronique, je crois, avec M. Fris, qu'elle se place peu après 1365 et que la mention qui est faite du meurtre de Louis d'Orléans, en 1407, n'est qu'une interpolation (p. 385). Peut-être, cependant, aurait-il fallu développer les motifs qui rendent cette détermination probable.

La seconde partie des *Récits*, et la plus considérable (Kervyn, p. 81-345), est anonyme comme la première. Elle s'étend de 1256 à 1366, mais elle n'a de valeur historique qu'à la fin (p. 385-386). Elle a été rédigée à Valenciennes (p. 385), par un adversaire du roi de France et un partisan du peuple (p. 386-387). M. Fris dit que ce n'est pas *une des nombreuses continuations* de Baudouin d'Avesnes, car elle s'écarte trop *du texte ordinaire de cette continuation* (?) (p. 387). Il ajoute incontinent qu'elle renferme des passages presque identiques à ceux de Froissart et cependant, d'apres lui, *la divergence absolue des deux textes sur certains points fondamentaux* doit nous faire rejeter l'hypothèse de leur parenté (p. 387). On peut se demander comment il faut, alors, expliquer les ressemblances constatées. Les deux auteurs auraient-ils donc puisé à une source commune? Il conviendrait, je pense, de traiter tout cela d'une façon plus explicite. Malheureusement, on ne peut le nier, M. Fris touche à plus de questions qu'il ne s'attache à en résoudre. Une autre critique qu'on doit lui faire, c'est d'attribuer trop d'importance à des phrases de sa chronique qui ne sont que des lieux communs; ainsi, p. 387, à celle-ci : *autant vaulsist que les II roys ne fussent onques nés*, qui lui fait dire que *le farouche amour de l'auteur pour la paix est quelquefois d'une violence extrême;* puis à cette autre : *ce tesmoignerent ceulx qui les virent et regarderent* (Kervyn, p. 235), d'où il infère que le chroniqueur a réellement consulté ceux-là mêmes qui avaient assisté à la bataille

de Crécy (p. 385-386). Je ne puis terminer cette notice sans faire remarquer que l'article qui en est l'objet a sans doute été rédigé et publié avec une certaine hâte ; il n'est pas dépourvu d'incorrections ([1]) ; la langue aussi gagnerait parfois à être plus châtiée ([2]).

ALPHONSE BAYOT.

20. ADOLF TOBLER. *Zu der Ausgabe des Sone von Nausay.* — *Archiv fuer das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, CVII, p. 114-124, Brünswick, Westermann, 1901.

M. Maurice Goldschmitt a publié, en 1899, dans la série des publications du *Litterarische Verein* de Stuttgart, le roman d'aventures, à peu près inconnu, de *Sone de Nausay*, dont la provenance septentrionale est indubitable. C'est à cette édition que l'illustre professeur de Berlin apporte une série considérable de corrections ; malgré leur nombre, elles ne renferment qu'un choix parmi toutes celles que la lecture du poème lui a suggérées.

Après ce double travail, il reste cependant beaucoup à faire à propos de *Sone de Nausay*([3]) ; l'examen phonétique et grammatical du texte demande a être traité avec plus de précision; l'étude littéraire de l'œuvre est à peine ébauchée. Or, cette dernière nous intéresse d'autant plus que notre roman constitue une tentative faite en vue de procurer un ou deux degrés de plus à la généalogie héroïque de Godefroid de Bouillon, rattachée par le poète aux plus antiques seigneurs de Flandre et de Brabant. *Sone de*

([1]) P. 380, lignes 6 et 12, pourquoi cette forme *Isabel?* — P. 380, l. 12, le renvoi à la *p. 50* est insuffisant. — P. 384, l. 6, au lieu de : *63*, lisez : *73*. — P. 385, l. 30-31, supprimez : *128, 300*. — P. 386, l. 28, lisez : *au commun*. — P. 386, l. 31, au lieu de : *avait*, lisez : *avoit*.

([2]) Voy. notamment p. 379, l. 14 et note 3 ; p. 381, l. 10-11.

([3]) Mon élève, M. Gustave Boulangé a entrepris l'étude grammaticale et littéraire du roman de *Sone de Nausay*.

Nausay est donc un des nombreux représentants de la famille littéraire du *Chevalier au Cygne* et d'*Elioxe*, sur laquelle on a tant écrit, mais dont l'histoire d'ensemble est encore à faire.

B. F. B.

21. Walther Suchier : *Ueber das altfranzoesische Gedicht von der Zerstoerung Jerusalems (la Venjance Nostre Seigneur)*. — *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, XXIV, p. 161-198 ; XXV, p. 94-109. Halle, Niemeyer, 1900 et 1901.

Dans cet ouvrage, M. W. Suchier étudie un ancien poème français qui raconte la destruction de Jérusalem par Titus. M. Paul Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, (I, p. 52-54), et Paulin Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XXII, p. 412-416) lui avaient consacré quelques lignes, mais un texte critique faisait encore défaut.

La langue du poème se rapproche du dialecte picard sauf pour un fait qui est particulier à la Champagne (*eille* changé en *oille*) ; d'autre part, le changement de *iée* en *ie*, fort commun au Nord de la France, ne se rencontre pas une seule fois dans le texte.

Paul Foulon.

22. Alexis Martin. *Une visite à Arras*. Paris, Hennuyer, 1901.

Simple guide du voyageur à Arras. L'ouvrage contient un long appendice sur les *hommes célèbres du Pas-de-Calais* (p. 91-148), où l'on nous expose, avec une réelle bonhomie, tout ce qu'on sait sur les grands hommes, écrivains ou autres, du pays. Il y a là plus de patriotisme local que de science vraie, tout au moins en ce qui concerne le moyen âge. Deux poètes de cette époque ont, seuls, l'honneur d'une notice un peu détaillée : Adam de

la Halle et Jean Bodel. Ce dernier est traité de *rival* et de *contemporain d'Adam*, malgré son évidente antériorité; il est l'auteur de la chanson des *Saisnes* plutôt que du *roman de Guiteclin de Sassoigne* et son successeur, Adam le Bossu, a créé, non le *Jeu du Mariage*, mais le *Jeu de la Feuillée*. Mais à quoi bon continuer ce travail de minutieuse correction? M. Martin n'écrit point pour les philologues et je le soupçonne fort de n'avoir pas fait, sur le passé littéraire d'Arras, si extraordinairement brillant, les recherches, admirables de précision, de M. A. Guesnon.

B. F. B.

III.

Histoire de la littérature française aux Pays-Bas, dans les temps modernes.

23. A. Henri Becker : *Louis des Masures*. — *Revue de Renaissance*, I, p. 32-35, Paris, Le Chevalier, 1901.

L'*Association Bretonne-Angevine* a élargi, au début de l'année 1901, le cadre de sa *Revue des provinces de l'Ouest* pour en faire la *Revue de la renaissance*, organe international mensuel des amis de la Pléiade et du XVIe siècle. La première livraison renferme un article de quatre pages, signé : A. H. Becker, sur Louis des Masures (Masurius), poète tournaisien : — sa vie mouvementée (1523-1580 ?), très analogue à celle de Marot; — ses relations avec Marot, Rabelais, Ronsard, du Bellay et les autres écrivains de la Pléiade; — ses traductions : *les Douze livres des Enéides* et les *Vingt pseaumes de David*, ainsi que les quelques pièces de vers de son cru.

M. Becker (qui n'a voulu d'ailleurs que *rappeler des Masures aux amis de la Pléiade)* ajoute peu de renseigne-

ments à ceux que nous donnait déjà Frédéric Hennebert dans son mémoire (couronné en 1857-1858): *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant les XVIe et XVIIe siècles*. A noter toutefois une édition des *Enéides* chez Jean Boral, 1572, petit in-8, que semble n'avoir pas connue Hennebert. M. Becker s'accorde du reste avec lui pour tenir en petite estime le mérite littéraire des traductions *du gentil Desmasures* sur le compte duquel du Bellay et Ronsard se sont laissé aveugler par l'amitié.

H. GEVELLE.

IV.

Les légendes littéraires des Pays-Bas et leurs héros.

24. GUNTTER. *Die Schwanrittersage. (Jahresbericht der Wuertembergischen Vereins fuer Neuere Sprachen*, 1899-1900, von Prof. Schwend).— *Neuphilologische Centralblatt*, XV, p. 72-73. Hannovre, Meyer, 1901.

25. J. F. D. BLOETE. *Der historische Schwanritter.* — *Zeitschrift fuer romanische Philologie,* XXV, p. 1-44. Halle, Niemeyer, 1901.

26. J. F. D. BLOETE. *Der Ursprung der Schwanrittertradition in englischen Adelsfamilien. — Englische Studien* XXIX, p. 337-368. Leipzig, Reisland, 1901.

27. G. P[ARIS]. *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au Cygne. — Romania XXX*, p. 404-409. Paris, Bouillon, 1901.

28. LIEBERMANN. *Chevalier au Cygne in England. — Archiv fuer das Studium der neueren Sprachen*, CVII, p. 106-107, Brunswick, Westermann, 1901.

Nous avons à signaler ici une série d'importantes contributions à l'étude de cette obscure légende du *Chevalier au Cygne* qui, depuis quelques années, préoccupe beaucoup les philologues et les historiens.

Mentionnons d'abord une conférence du professeur Gunttcr, de Stuttgart, au *Wuertembergische Verein fuer neuere Sprachen*, résumée par le secrétaire, M. Schwend en son *Jahresbericht* de 1899-1900. Cette conférence rappelle dans ses grandes lignes l'histoire du *Chevalier au Cygne* particulièrement dans ses versions allemandes.

La légende se rattache à de vieux récits mythologiques en cours chez les Angles et les Frisons, d'après lesquels le maître du ciel, soit sous l'aspect d'un cygne, soit dans un bateau ayant la forme d'un cygne ou bien traîné par un cygne, vient aux hommes, leur apporte la civilisation et disparaît. Dans la suite, d'une part, elle se fusionne avec le conte féerique des *Enfants-cygnes* ; d'autre part, elle se présente sous la forme typique complète du chevalier mystérieux qui survient à l'improviste, défend une femme opprimée, l'épouse (elle, ou sa fille) et est contraint de repartir parce que sa compagne l'a interrogé sur son origine. De plus, dans les versions françaises des XII[e] et XIII[e] siècles, le récit fabuleux apparaît lié à la personnalité de Godefroid de Bouillon. En Allemagne, il se développe d'une façon spéciale chez Wolfram d'Eschenbach (qui le rattache au cycle arthurien et nomme le héros : *Loherangrain*), chez Conrad de Wurzbourg, et chez l'auteur du *Lohengrin*. Entretemps, le noyau de la légende s'accroît de toutes sortes d'additions qui en affaiblissent l'effet poétique.

Un des côtés les plus intéressants de la question est évidemment le lien qui unit, dans les chansons françaises, la légende du *Chevalier au cygne* à la famille de Godefroid

de Bouillon. Quelle est la nature de ce lien? Est-il arbitraire et a-t-on attribué simplement le chevalier légendaire comme ancêtre à Godefroid, sans aucun fondement, ou bien peut-on trouver des raisons historiques et généalogiques pour expliquer cette attribution? Tel est le point que le savant professeur hollandais Bloete étudie depuis plusieurs années et sur lequel il a déjà publié divers mémoires (Cf. *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, XXI et *Zeitschrift fuer deutsches Altertum*, XLV). Dans un nouvel et long article de la *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, M. Bloete reprend, de rechef, la question et défend son opinion par de nombreux arguments. On se rappelle cette hypothèse. M. Bloete croit avoir découvert un prototype historique *(urtypus)* du *Chevalier au cygne:* ce serait un baron normand de la première moitié du XI[e] siècle, *Roger de Toni* ou *Toëni*, dont la petite fille, Godehilde, épousa Baudouin de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, le suivit en Palestine et mourut en 1097. Ce Roger, surnommé *l'Espagnol* à cause de ses exploits en Espagne, nous est connu par les mentions d'Adhémar de Chabannes, d'Ordéric Vital et de Guillaume de Jumièges (ou son continuateur). Il s'en alla, en 1018, défendre Barcelone contre les Sarrazins, épousa la fille de la comtesse de Barcelone (qui était veuve) et revint en Normandie, où il mourut en 1040. Dès lors, pour M. Bloete, le lien est trouvé et le *Chevalier au cygne*, devenu dans la légende le grand-père maternel de Godefroid et de ses deux frères, n'est autre que ce Roger de Toni. Malheureusement... il n'y a pas de cygnes dans son histoire, mais son courage et ses aventures lui ont, sans doute, valu l'honneur d'être mis en parallèle d'abord, d'être identifié ensuite avec le personnage légendaire. Baudouin qui, comme le grand-père de sa femme, combattit vaillamment les infidèles, adopta, comme lui sans doute, les insignes de

l'oiseau et on en vint ainsi à lui attribuer, à lui-même et à son frère Godefroid, l'ascendance merveilleuse.

Deux textes en particulier ont conduit M. Bloete à cette étrange opinion :

1°/ Un poème héraldique anglo-normand, écrit en 1300, mentionne avec éloge un

Robert de Tony, ki bien signe
Ke il est du chevalier a cigne;

ce qui prouve, selon M. Bloete, l'ancienne tradition d'origine qui régnait chez les Tony anglais. — A moins que la prétention des Tony ne s'explique bien plus naturellement, comme le dit M. Gaston Paris (*Romania*, XXVI, 581) *par le souvenir altéré de leur alliance avec le frère de Godefroid de Bouillon.* Cela est d'autant plus probable ici que les Tony, en 1300, ne portaient pas de cygnes sur leurs armes, mais une *manche* :

Escu blanc et baniere blanche
Avoit, o la vermeille manche,

dit le même poème. Et M. Bloete lui-même est forcé d'admettre que la tradition légendaire a dû s'obscurcir dans la famille des Tony, dans la première moitié du XIIe siècle, jusqu'après la fixation de leur blason familial vers la fin de ce siècle, et qu'elle s'est réveillée alors sous l'influence des chansons françaises.

2°/ Un passage de Mathieu Paris, dans sa biographie des abbés de Saint-Auban, écrite en 1250, mentionne Roger de Tony (c'est Raoul II, son fils, qu'il faut lire) comme le premier possesseur normand de Flamstead et le qualifie : *ab illis famosis militibus trahens propaginem qui a Cycni nomine intitulantur.* Cette mention, puisée par le chroniqueur dans la tradition de son monastère, établit, aux yeux de M. Bloete, que les ancêtres des Tony portaient ce

glorieux surnom de *cygnes* en mémoire de leur origine merveilleuse.

Dans le cours de la présente étude, le savant hollandais s'attache à démontrer que les allusions à la légende du *Chevalier au cygne*, qu'on trouve dans le *Dolopathos* latin et français, dans le *Parzivâl*, dans les chroniques de Guillaume de Tyr, de Lambert d'Ardres, d'Helinand, de l'abbaye de Brogne, de Philippe Mousket, ne prouvent rien contre sa thèse. Il n'admet pas, non plus, l'existence d'une tradition lorraine antérieure, primitivement indépendante, et qu'on aurait arbitrairement rattachée à la famille du premier roi de Jérusalem. La légende du *Chevalier au cygne*, rattachée à Godefroid n'est, d'après lui, qu'une transformation lorraine de la tradition généalogique normande.

M. Bloete croit que le développement littéraire de la légende godefriedienne a dû commencer, au plus tôt, dans le second quart du XIIe siècle, car aucune mention ne s'en trouve ni chez Albert d'Aix, ni chez Raoul de Caen, ni dans la Vie de la bienheureuse Ida. Son germe date sans doute du temps de la première croisade et se sera développé, par tradition orale d'abord, surtout en Lorraine, où l'on s'intéressait particulièrement à Godefroid.

Dans un article spécial des *Englische Studien*, le savant néerlandais étudie, plus en détail, l'origine des familles nobles anglaises qui ont affiché la prétention de descendre du *Chevalier au cygne* et montre que cette prétention est fondée sur des raisons généalogiques. Ces familles sont : 1°/ les *Tony*, qui s'éteignirent avec le Robert de Tony cité dans le poème de 1300 ; 2°/ les *Beauchamp*, issus de Guy de Beauchamp, comte de Warwick, qui avait épousé la sœur du dernier Tony ; 3°/ les *Stafford*, qui remontent à un fils puîné de Roger l'Espagnol ; 4°/ les *Bohun*, étrangers

à la famille des Tony, mais dont la prétention s'explique par coïncidence : un cygne figurant accessoirement sur certains sceaux de leur famille.

La théorie de M. Bloete est fondée sur d'ingénieux rapprochements et des recherches minutieuses. Elle n'entraîne pourtant pas l'adhésion. Dans ce laborieux échafaudage logique, il y a trop de suppositions gratuites, et l'utilité de la thèse n'apparaît pas avec assez d'évidence. L'existence d'une légende, lorraine ou non, du *Chevalier au cygne*, constituée dans ses traits essentiels avant Godefroid et avant Roger de Toni n'est pas douteuse, même pour M. Bloete, puisque, d'après lui, Roger aurait dû son prétendu surnom de *cygne* ou de *Chevalier au cygne* à sa ressemblance morale avec le type merveilleux. La question de l'origine de la légende reste donc entière. Cette légende se serait-elle cristallisée en la personne de l'obscur baron normand avant de s'appliquer à celle du glorieux roi de Jérusalem ? Les raisons alléguées par M. Bloete nous semblent insuffisantes pour l'établir. Les faits qu'il invoque s'expliquent en dehors de son hypothèse et les vraisemblances sont contre lui. Sa théorie est née du désir, trop zélé peut-être, d'expliquer certains traits de la légende godefriedienne et nous reconnaissons volontiers qu'elle apporte une explication intéressante de ces faits problématiques. Pourquoi la légende a-t-elle été rattachée aux maisons de Boulogne, de Brabant et de Clèves, comme aux Tony anglais et à leurs alliés, et non pas à d'autres maisons illustres, telles que celles de Limbourg ou de Flandre ; pourquoi aussi a-t-on fait du *Chevalier au cygne* le grand-père maternel de Godefroid ? A ces questions, M. Bloete fournit une réponse, mais qui manque de suffisante assise. Et, d'ailleurs, faut-il demander aux créations de l'imagination populaire une logique inflexible et peut-on découvrir la raison d'être de toutes les fantaisies du folklore ?

Signalons aussi la note intéressante et précieuse de M. Gaston Paris, à propos de *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au cygne*. L'auteur établit que la mention de Mayence comme lieu de débarquement du chevalier est, selon toute probabilité, la mention ancienne, qui se retrouve encore dans la *Chronique de Brogne* et dans le *Lohengrin* allemand ainsi que dans une indication de source du *Chevalier au cygne* du manuscrit de Berne. La substitution de *Nimaie* (Nimègue) à Mayence, dans les manuscrits du poème français, semble postérieure ; le manuscrit B. N. fr. 12558 opère cette substitution même dans un passage où Mayence se trouve à la rime (les autres manuscrits ont modifié le passage). La preuve de cette antériorité de Mayence résulte surtout de l'examen de la *Gran Conquista de Ultramar*, où les deux indications géographiques sont données et confondues, comme elles devaient l'être déjà dans l'original français. M. Paris devait reprendre toute cette question dans le travail, annoncé depuis longtemps et impatiemment attendu, sur les chansons du *Chevalier au cygne* et des *Enfances Godefroi*.

Ch. Martens.

Une courte notice de M. Liebermann nous renseigne sur un avatar assez inattendu de la légende, qui nous vient de l'abbaye de Feversham, en Angleterre, fondée par le roi Étienne et son épouse, Mathilde de Boulogne, nièce de Godefroid de Bouillon. D'après cette version, le *Chevalier au cygne* serait revenu sur terre, toujours monté sur son esquif mystérieux, pour défendre en un tournoi, à Bouillon même, les possessions de la fille de Godefroid de Bouillon, attaquées injustement par Renier, duc de Lotharingie. Il est inutile de montrer la ressemblance frappante de ce Renier anglo-normand avec

le Renier, duc des Saisues, qui joue un rôle analogue dans la chanson de geste française.

B. F. B.

29. Pierre Aubry. *La légende dorée du jongleur. — Congrès international d'histoire de la musique, tenu à Paris .... du 23 au 29 juillet 1900. Documents, mémoires et vœux*, p. 155-164. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1901.

Parmi les communications du Congrès international d'histoire de la musique qui se réunit à Paris lors de la dernière exposition, il convient de mentionner ici celle de M. Pierre Aubry sur la *Légende dorée du jongleur*. Celle de M. Michel Brenet sur *un poète musicien français du XVe siècle : Eloy d'Amerval*, a été examinée plus haut.

M. Aubry a fait une agréable conférence sur le répertoire dévot — parfois ironiquement dévot — des *joculatores* du moyen âge. On sait les charmants contes du *Tombeur Notre-Dame*, de *saint Pierre et du Jongleur*, du Miracle de Rocamadour et les autres histoires, flatteuses pour la corporation, que nos chanteurs ne manquaient pas de raconter en vue de démontrer qu'ils vivaient en fort bons termes avec le Ciel et savaient à l'occasion jouer d'excellents tours au Diable. Il n'a pas oublié l'exemple, rapporté par Geoffroy de Stavelot, du jongleur inspiré miraculeusement par saint Remacle durant une veillée et improvisant un long poème en son honneur, — ni l'histoire plus célèbre des deux jongleurs d'Arras auxquels la Vierge apparut et qu'elle envoya en messagers à leur évêque pour lui annoncer la délivrance de la ville ravagée par une épidémie.

M. Aubry a bien fait de rappeler aussi que l'Église, dans ses condamnations sévères, distinguait les bons et les mauvais jongleurs et ne blâmait nullement ceux *qui*

cantant gesta principum et vitam sanctorum et faciunt solatia hominibus vel in ægritudinibus vel in angustiis.

CH. MARTENS.

30. ANTON KIPPENBERG. *Die Sage vom Herzog von Luxemburg und die historische Persoenlichkeit ihres Traegers.* Leipzig, Engelmann, 1901.

Malgré la célébrité que lui avaient acquise ses nombreux succès militaires, le duc de Luxembourg, François-Henri de Montmorency (1628-1695) fut rapidement oublié du grand public. Les biographies, si inexactes d'ailleurs, de Desormeaux : *Vie de François-Henri de Montmorenci, Maréchal Duc de Luxembourg,* Paris, 1764 (tomes IV et V de l'*Histoire de la maison de Montmorenci*), et de Beaurain dans l'*Histoire militaire de Flandres....* La Haye, 1776, ne parvinrent pas à faire revivre sa mémoire, et, pendant tout le XIXe siècle, il est demeuré une des personnalités les moins bien connues de l'histoire de France. De nos jours, cependant, l'obscurité va se dissipant : le remarquable travail de M. Pierre de Ségur : *La Jeunesse du Maréchal de Luxembourg* (Paris, Calmann-Lévy, 1900), a fait la lumière sur la période de la vie du duc comprise entre 1628 et 1668. Quant à l'étude de M. A. Kippenberg, que nous allons analyser, elle renferme une partie importante (p. 8-90) consacrée à l'histoire de ce personnage si remarquable et jusqu'à présent si peu étudié ; malheureusement ce n'est qu'une esquisse historique, qui n'a pas la valeur de l'œuvre de M. de Ségur. Celle-ci, il est vrai, n'embrasse que les quarante premières années de la vie de Luxembourg, mais elle se fonde sur des documents officiels que son auteur a consultés personnellement et ses conclusions sont généralement sûres. L'étude de l'historien allemand est une biographie complète ; toutefois, ne pouvant faire, pour la seconde partie de la carrière du duc, des

recherches analogues à celles auxquelles s'est livré son prédécesseur, il a dû s'en tenir aux récits des contemporains de son héros et, par conséquent, nous l'a présenté, non pas tel qu'il fut, mais tel qu'il parut aux écrivains de l'époque.

La biographie du duc de Luxembourg sert en quelque sorte d'introduction à l'examen de la légende qui se forma autour de son nom et qui, peu répandue en France, où elle était d'ailleurs éteinte avant sa mort, se développa particulièrement en Hollande et en Allemagne.

Cette légende est, dans ses formes principales, hostile au duc et il n'est nullement étonnant qu'elle ne se soit maintenue que dans les pays ennemis de la France. Elle aura, sans doute, gagné aussi les Pays-Bas espagnols qui furent, à cette époque malheureuse, le champ de bataille de l'Europe liguée contre Louis XIV ; c'est ce qui lui vaut de présenter, pour l'histoire de notre pays, l'intérêt le plus vif.

Très instructive en elle-même, par le fait que les nombreux textes où elle est racontée permettent de préciser les différents stades de son évolution et de constater l'existence de traditions populaires sur le même sujet, la légende mérite en outre d'être envisagée au point de vue de ses rapports avec des légendes similaires et particulièrement avec la légende de Faust, que Goethe a immortalisée. Ces questions n'avaient pas encore attiré l'attention des érudits ; l'absence de tout travail préparatoire à une étude d'ensemble était, dès lors, propre à rebuter ceux qui auraient voulu s'aventurer dans cette voie, dont personne n'avait encore découvert l'entrée. Il était réservé à M. Kippenberg de tenter l'entreprise et, disons-le immédiatement, de la mener à bonne fin. L'étude qu'il a faite de la légende du duc de Luxembourg (p. 91-236) témoigne d'une sûreté d'information remarquable et d'un sens

critique développé ; l'auteur est extrêmement soucieux d'examiner jusque dans leurs moindres détails tous les points à éclaircir et, jamais, ne se dérobe aux difficultés qu'il rencontre sur sa route. Il a, semble-t-il, épuisé la matière et la plupart de ses thèses s'imposeront définitivement.

Résumons rapidement son livre.

I[e] partie : La vie du duc de Luxembourg (p. 8-90).

Jusqu'à son mariage avec la dernière héritière de la maison de Clermont-Tonnerre-Luxembourg (1661), François-Henri, issu de la famille de Montmorency, porta le nom de comte de Boutteville. De bonne heure, il se lia avec Condé, assista avec lui au siège d'Ypres et à la bataille de Lens où il le sauva d'une mort à peu près certaine. Quand les troubles de la Fronde éclatèrent, il prit le parti de son illustre ami et résista fermement aux sollicitations de Mazarin qui aurait voulu se l'attacher; il entra au service de l'Espagne, mais fut fait prisonnier à la bataille des Dunes (1658). La paix des Pyrénées accorda l'amnistie aux partisans de Condé et Boutteville profita de cette clause du traité. Lors de la guerre de Dévolution, il n'occupa qu'un poste subalterne dans l'armée qui fit la conquête de la Franche-Comté ; au contraire, pendant la campagne de Hollande, il joua un rôle important. Montmorency remporta de nombreuses victoires, mais cette expédition fut marquée, affirment un grand nombre d'écrivains, par des actes de la plus horrible cruauté ; certains auteurs accusent même le duc de Luxembourg d'avoir excité ses soldats au pillage et à la violence et l'on considère généralement, comme une tache indélébile pour son caractère, le fait de n'avoir pas empêché les horreurs commises lors de l'incendie des villages de Bodegrave et Swammerdam. Mais le dernier mot n'a pas été dit sur cette question : l'histoire et la

légende sont encore intimement mêlées et celle-ci exerce une influence manifeste sur les récits des historiens. Forcé de se retirer, à la suite de l'héroïque décision prise par les Hollandais d'inonder le pays, Luxembourg rejoignit Louis XIV près de Charleroi, puis il fut chargé du commandement de l'armée en Flandre. Après la mort de Turenne, il passa en Alsace (1676), mais il ne réussit pas à débloquer Philippsbourg assiégé par les Impériaux, et rentra en France sans avoir obtenu aucun succès marquant. En 1678, fut conclue la paix de Nimègue; quatre jours après la signature du traité, le duc de Luxembourg et le prince d'Orange se livrèrent bataille à Saint-Denis-lez-Mons. Par qui et dans quelle intention le combat fut-il engagé? A qui appartint la victoire? Ces points n'ont pas, jusqu'à présent, été éclaircis.

Un autre point, plus important, reste également obscur. Le duc de Luxembourg fut mêlé à cette mystérieuse affaire des poisons qui défraya la chronique scandaleuse, en France, à la fin du XVII[e] siècle. Il fut enfermé à la Bastille et traduit devant la *chambre ardente;* il avait, paraît-il, fait demander au diable, par les magiciens, de lui enlever sa femme (Cf. *Funck-Brentano: Le drame des Poisons.* Paris, 1900, p. 215-216). On porta, d'ailleurs, contre lui d'autres accusations très graves, mais le tribunal l'acquitta; néanmoins, le roi le bannit à vingt milles de Paris (1680). Ces décisions contradictoires s'expliquent difficilement; aussi la question de l'innocence ou de la culpabilité de Luxembourg reste-t-elle sans solution. Le duc ne tarda pas à reparaître à la cour et, dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, il reprit sa place à la tête des armées françaises; la victoire de Fleurus, la prise de Mons et de Namur, les victoires de Steenkerke et de Neerwinden (1690-1693) achevèrent la réputation de l'illustre maréchal. On lui reproche cependant de n'avoir

pas su tirer, de ses succès, tout le parti possible ; la faiblesse était jusqu'à un certain point le fonds du caractère de Luxembourg et, peu confiant en lui-même, il attendait pour agir les ordres de Paris. Plus d'une fois, les ennemis profitèrent de son manque d'initiative.

Cette série de triomphes marqua la fin de la carrière de celui que le peuple, dans son enthousiasme, appelait le *tapissier de Notre-Dame* ; il mourut à Paris le 4 Janvier 1695.

IIe partie : La légende en France et en Hollande, (p. 91-140).

A l'époque de la Fronde, Boutteville était déjà populaire à Paris. Les actes de courage qu'avait accomplis ce jeune homme de vingt ans, son énergique intervention dans la lutte contre la cour et contre Mazarin, lui valurent la faveur du peuple ; une feuille parisienne le compara à Thésée. Mais l'opinion publique ne lui demeura pas longtemps fidèle ; après l'insuccès de la campagne d'Allemagne et la chute de Philippsbourg, il fut en butte aux railleries de la foule ; la bataille de Saint-Denis fournit également l'occasion de répandre des bruits qui lui étaient hostiles. Aussi lorsqu'en 1679, L'Huillier révéla le pacte qui, disait-il, unissait le duc au démon, lorsqu'on ajouta que le texte même du pacte avait été découvert et, surtout, lorsque Luxembourg fut arrêté et poursuivi pour s'être prêté aux conjurations diaboliques, il se forma bientôt une légende qui attribuait à la protection du diable les avantages dont le duc avait joui et les succès qu'il avait remportés. Cependant elle s'éteignit sans tarder lorsque le jugement de la *Chambre ardente* eût rendu le héros à la liberté et l'eût disculpé, aux yeux du public, des accusations portées contre lui.

Il n'en fut pas de même en Hollande, où la légende du duc de Luxembourg eut un très grand retentissement.

Les actes de cruauté commis par les Français paraissent avoir été, dans cette contrée, son point de départ. Antérieurement déjà, des pièces satiriques dirigées contre Louis XIV et son gouvernement y avaient été composées, mais, à partir de 1673, elles visent plus particulièrement Luxembourg : celui-ci est rendu responsable des violences attribuées aux troupes françaises. Le premier pamphlet est intitulé : *Advis fidelle aux veritables hollandois touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et Swammerdam* ... 1673. Rédigé en français, peut-être par un Français réfugié en Hollande, cet *advis* est destiné non pas tant aux Hollandais qu'aux habitants des Pays-Bas espagnols, qui, eux aussi, avaient beaucoup souffert pendant les hostilités. Une traduction en langue néerlandaise ne tarda pas à paraître (1674) ; les éditions populaires se multiplièrent et le peuple s'habitua à considérer le duc de Luxembourg comme le plus cruel tyran.

La légende du pacte conclu avec le diable passa rapidement de France en Hollande, sous forme de tradition orale, mais le premier texte, sur ce sujet, n'apparut qu'en 1692 : *L'Ombre du marquis de Louvois consultée par Louis XIV* (Cf. p. 12-13). D'autres œuvres développèrent ce même thème d'une façon plutôt ironique ; on y raille la naïveté de Luxembourg et sa croyance à l'intervention du démon. Dès ce moment, la légende écrite se sépare de la tradition orale : le peuple, en effet, continue à admettre l'existence de relations entre le duc et le diable et, jusque tard dans le XVIII[e] siècle, on retrouve des traces de cette croyance populaire.

III[e] partie : La légende en Allemagne (p. 141-236).

Les pamphlets hollandais se répandirent en Allemagne aussitôt après leur apparition : en 1674, l'*Advis fidelle* était traduit et publié sous le titre de *Frantzoesische Tyranney* et les chants populaires représentaient Luxembourg

comme le plus barbare despote. Quant à la légende venue de l'étranger, soit de France, soit de Hollande, du pacte conclu avec Satan, elle prit une extraordinaire extension ; la croyance à l'action du démon était si générale en ce pays, au XVII[e] siècle, que les Français, dont les troupes avaient, à diverses reprises, ravagé la contrée, y furent très fréquemment considérés comme les suppôts du diable. Il n'est donc pas étonnant que, plus encore que les Pays-Bas, l'Allemagne ait cru à la prétendue alliance de Luxembourg avec le prince des enfers. Le ***Pacta und Verbuendnus dess in der Bastillie... sitzenden H. von L. so er mit dem leidigen Satan getroffen. Aus dem Fransoesischen in das Teutsche uebersetzet. Im Jahr 1680***, n'est pas, quoiqu'en dise son auteur, la traduction d'un texte français. Il n'y a eu en France, sur ce sujet, qu'une tradition orale et, dans sa forme écrite, le ***Pacta*** est d'origine allemande.

Il n'est, d'ailleurs, pas possible de déterminer la nature exacte des sources auxquelles l'écrivain a puisé. Il a certes utilisé la tradition populaire relative au pacte ; par contre, il ne semble pas qu'il ait recouru à la ***Leben Fausti*** de Pfitzer. A ce premier stade de l'évolution, l'analogie avec la légende de Faust n'est pas complète ; le parallélisme ne commence qu'au moment où naît une forme nouvelle, celle de l'enlèvement du duc par le diable. Cette évolution figure pour la première fois dans l'***Histoire très véritable du*** (sic) ***la mort du Maréchal de L. arrivé*** (sic) ***à Paris dans son palais***. L'œuvre est écrite en allemand et elle est antérieure à 1697 ; elle a probablement été imprimée à Stralsund ; il n'est pas douteux qu'elle ne remonte à aucun texte français. De plus, les détails qu'elle fournit sont trop nombreux et trop précis pour que l'on puisse croire qu'elle s'appuie uniquement sur la tradition populaire ; l'influence de la légende de Canope et de celle de Faust y est, du reste, très sensible. Dans les récits

postérieurs concernant le duc de Luxembourg on retrouve, réunis, les trois aspects principaux de sa légende : les cruautés dont on l'accuse, le pacte qu'il aurait conclu avec Satan et son enlèvement par le démon. Mais ce dernier avatar ne se répandit pas en dehors des frontières de l'Empire : pas plus que la France, la Hollande ne semble l'avoir connu. Au XVIIIe siècle, la légende conserva, en Allemagne, une assez intense vitalité ; cependant, à partir de 1700, elle rencontra de nombreux adversaires. Ceux-ci ridiculisèrent la croyance du peuple à l'intervention du diable, aux sorciers et aux magiciens. Néanmoins, la légende s'est maintenue jusque vers le milieu du XIXe siècle.

Cet aperçu n'a pas la prétention de donner une idée, même approximative, do l'ouvrage touffu de M. Kippenberg ; il faudrait, pour cela, entrer dans le détail des multiples questions qui y sont examinées et cette étude nous entraînerait trop loin. La liste des pamphlets hollandais comprend, à elle seule, 27 numeros ; les textes allemands sont au nombre de 66 et l'auteur s'est généralement attaché à déterminer les sources de ces écrits, leurs rapports entre eux, (cf., à ce sujet, le tableau placé en appendice) et leurs relations avec la tradition populaire. Nous avons conservé, dans cette analyse, les classifications adoptées par le docteur Kippenberg, bien qu'elles ne soient pas sans présenter certains inconvénients. La division générale, d'abord, nous paraît prêter à des reproches sérieux. Dans une étude de ce genre, une biographie ne peut être donnée, semble-t-il, que comme conclusion et non comme entrée en matière ; en effet, le travail consiste précisément à séparer, les uns des autres, les faits historiques et les faits légendaires et nécessite l'examen critique de tous les textes relatifs au personnage dont on s'occupe. Il n'y aurait d'exception possible que

dans le cas où l'on posséderait des pièces officielles ou des documents d'une valeur incontestable ; mais il n'en est pas ainsi en ce qui concerne le duc de Luxembourg. Pour les points les plus importants de sa vie, la campagne de Hollande, la bataille de Saint-Denis et l'affaire des poisons, l'auteur n'est pas parvenu à reconstituer les faits avec certitude.

J'ai aussi des réserves à formuler au sujet de la méthode suivie pour l'étude de la légende. M. Kippenberg a recherché l'origine et l'évolution de cette légende dans chacun des pays où elle s'est répandue, en France d'abord, ensuite en Hollande et enfin en Allemagne. Or il se fait qu'en Hollande — je ne m'arrête ici qu'aux principaux aspects de la tradition — la légende est née plus tôt qu'en France ; d'autre part, la tradition livresque du pacte conclu avec le diable s'est constituée en Allemagne avant de se développer en Hollande. L'étude séparée de chacune des formes de la légende ne serait pas, elle non plus, sans inconvénients, puisque certains recueils allemands renferment à la fois tous les traits légendaires que nous avons fait connaître; il semble donc que l'examen des textes classés dans l'ordre chronologique soit préférable : ce système part du premier état de la légende, expose, par degrés, son évolution dans le temps et dans l'espace et permet ainsi d'en prendre une idée plus exacte et plus nette.

C. Liégeois.

31. François Novati. *Le duel de Pépin le Bref contre le démon.* — *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VI, p. 32-41. Paris, 1901.

Il n'est pas possible de faire rentrer dans le cadre de ce modeste *Bulletin* l'histoire littéraire complète du plus glorieux enfant des Pays-Bas, Charlemagne ; le grand empereur appartient au royaume des Francs tout entier

et les poèmes qui lui ont été consacrés, ont surgi sur toute l'étendue de son gigantesque domaine. Il en va autrement de son père, avec lequel la légende a eu tôt fait de confondre son bisaïeul, Pépin de Herstal; l'histoire poétique du premier roi carlovingien, aussi obscure que sa biographie politique, se rapproche sensiblement du berceau germano-roman de sa race.

L'un des plus profonds connaisseurs des antiquités épiques de la France, M. Novati, a eu la bonne fortune de découvrir ou, plutôt, la science nécessaire pour reconstituer l'évolution d'une des légendes relatives à Pépin-le-Bref: la victoire du roi sur le démon qui gardait les eaux thermales d'Aix la Chapelle. Grâce à un détail: le pus et le sang qui s'échappent du corps du monstre que le glorieux héros a cloué, de son glaive, au sol, le savant professeur de Milan a su démontrer que le récit du moine de Saint-Gall, dans lequel on avait coutume de ne voir qu'une inepte fable monacale, constitue une version christianisée, et, sans doute, déjà transformée en une chant lyrico-épique, d'une antique légende germaine, relative aux divinités des eaux. Une autre forme de cette même légende se retrouve dans l'épisode de Grendel, le premier du *Béowulf* anglo-saxon.

B. F. B.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Pages

AUBRY. La légende dorée du jongleur 44

BARBAUD. Notice sur Philippe de Commines et la principauté de Talmon 16

BECKER. Louis des Masures 36

BLED. Jean Mansel 18

BLOETE. Der historische Schwanritter 37

BLOETE. Der Ursprung der Schwanrittertradition in englischen Adelsfamilien. 37

BRENET. Un poète-musicien du XVe siècle : Eloy d'Amerval. . 14

CASTETS. Description d'un manuscrit des *Quatre fils Aymon* et légende de saint Renaud 30

COMMYNES (PHILIPPE DE), *Mémoires*, publiés par DE MANDROT . 15

DELIGNIÈRES. Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul de Houdenc 20

E. V. G. Vlaamsch in 't hof van Frankrijk en fransch in 't hof van Vlaanderen. 9

FRIS. Notice sur les *Récits d'un bourgeois de Valenciennes* . . 31

GUNTTER. Die Schwanrittersage. 37

HARD AF SEGERSTAD. Sur l'âge et l'auteur du fragment de Bruxelles, *Gormund et Isembard*. 27

KALBFLEISCH-BENAS. Voir LA MARCHE (OLIVIER DE) 16

KIPPENBERG. Die Sage vom Herzog von Luxemburg 45

LA MARCHE (OLIVIER DE) *Le triumphe des dames*, publié par KALBFLEISCH-BENAS 16

LEFEBVRE. Vie et commune origine de Jehan Molinet, le Bolognois et de Jehan Le Maire, le Belgeois. 19

LIEBERMANN. Der *Chevalier au Cygne in England* 37

MANDROT (DE). Voir COMMYNES (PHILIPPE DE). 15

MARTIN. Une visite à Arras 35

MEYER. Notice du ms. 10295-304 de la Bibliothèque royale de Belgique 28

Pages
MEYER. Prières et poésies religieuses tirées d'un manuscrit lorrain 30
MICHAUT. *Aucassin et Nicolette* 23
MORANVILLÉ. Note sur l'origine de quelques passages de Monstrelet 20
NOVATI. Le duel de Pépin-le-Bref contre le démon. 53
PARIS. Mayence et Nimègue dans le *Chevalier au Cygne* 37
PIAGET. La *Belle dame sans merci* et ses imitations. 26
PIRENNE. Notice sur une chronique de Flandre en français de la fin du XIVe siècle 26
SALVERDA DE GRAVE. Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais 11
SCHNEEGANS. Ueber die Sprache des Skizzenbuches von Villard de Honnecourt 21
SCHWEND. Voir GUNTTER 37
SUCHIER. Ueber das altfranzoesische Gedicht von der Zerstoerung Jerusalems 35
TOBLER. Zu der Ausgabe des *Sone von Nausay* 34

